

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

ID : 027-200070142-20230622-137D_2023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 38	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 16 juin 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Saquet,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure	Dulondel, Vieux,
	Touffreville	M. Béharel,
	Val d'Orger	Mme Malhaire,
	Vandrimare	M. Blavette,
	Vascoeuil	M. Dechoz,
		M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, Mme Jourdan.

Pouvoirs : M. Baldari à M. Halot, M. Bézirard à Mme Bachelet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Cahagne, M. Pillet à M. Godebout, M. Ziéliniski à M. Gavelle.

Patrimoines et grands projets : Avenant n°3 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie à Fleury-sur-Andelle : autorisation de signature

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L. 2432-1 ;

Vu la délibération n°3/2018 du conseil communautaire en date du 15 février 2018 autorisant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie sur la commune de Fleury-sur-Andelle ;

Vu la délibération n°120/2018 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2018 relative à la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie sur la commune de Fleury-sur-Andelle ;

Vu la délibération n°113/2021 du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 relative à la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie à Fleury-sur-Andelle ;

Vu la décision n°2018-04 relative à la constitution du jury de concours pour le « concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie » ;

Vu la décision n°2019-02 relative à la signature du marché « maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie sur la commune de Fleury-sur-Andelle » ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission patrimoine et grands projets en date du 5 juin 2023 ;

Il est également de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie à Fleury-sur-Andelle.

Cet avenant est lié aux modifications du programme de travaux intervenues après la notification du marché de maîtrise d'œuvre et à la prolongation du chantier.

Montant initial du marché : 340 132.00 € HT ;

Avenants au marché conclus précédemment :

Avenant n°1 : 62 887.60 € HT ;

Avenant n°2 : sans incidence financière.

Montant du marché suite aux précédents avenants : 403 019.60 € HT ;

Avenant n°3 : 26 0000.00 € HT ;

Montant du marché après avenants : 429 019.60 € HT.

Le conseil, après entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,
Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL
Jean-Luc ROMET



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.



AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes Lyons Andelle
ZA la Vente Cartier
Rue Martin Liesse
BP 20
27380 CHARLEVAL

Représenté par : Monsieur le Président

B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :
NICOLAS TOURY SA
14 rue Lauzin
75019 PARIS
Courriel : contact@nicolastoury.eu
Tél. : 01.42.40.06.36
SIRET : 79334233800019

Représenté par : Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants :

Entreprise	Coordonnées
KALYA INGENIERIE 40 rue de l'Est 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SIRET : 81172058000026
GAMBA ACOUSTIQUE 163 Rue du Colombier 31670 LABEGE	Courriel : contact@acoustique-gamba.fr Tél. : 05 62 24 36 76 SIRET : 38814888400074

C - Objet du marché

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie à Fleury sur Andelle

Référence du marché : 18188-GEND-MOE
Date de la notification : 16/04/2019

Montant initial du marché + avenant n° 1 notifié le 05/07/2021

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 403 019,60 €
- Montant TTC : 483 623,52 €

D - Objet de l'avenant

Suite aux retards constatés d'exécution des entreprises, le délai contractuel de chantier a été prolongé de 6 mois et il a été convenu d'ajuster les honoraires de la maîtrise d'œuvre de façon à prolonger son intervention jusqu'au terme du projet.

De surcroît, les modifications de projets ont nécessité un dépôt de permis de construire modificatif.

Ces faits nécessitent un réajustement du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la façon suivante :

- | | |
|---|---------------|
| • Prolongement du délai de chantier (missions DET et OPC) | 20 000,00 €HT |
| • Réalisation d'un Permis de Construire Modificatif | 6 000,00 €HT |

La répartition des honoraires complémentaires est la suivante :

- | | |
|--------------------|---------------|
| ○ NTSA, mandataire | 11 245,73 €HT |
| ○ KALYA INGENIERIE | 14 754,27 €HT |

Nouveau montant du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 429 019,60 €

- Montant TTC : 514 823,52 €

Il est convenu entre les parties que le prolongement de la phase chantier constitue un forfait intégrant d'éventuels retards complémentaires.

Les autres clauses du marché restent inchangées

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur le Président

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

MO CC LYONS ANDELLE

Construction Gendarmerie et 12 logs à FLEURY SUR ANDELLE

Somme allouée à l'avenant	26 000,00	€ HT
A déduire PC modificatif (NTSA)	6 000,00	€ HT
Reste	20 000,00	€ HT

Répartition entre cotraitant	Part DET	77%	Part OPC	23%	TOTAUX	
Montant NTSA (mandat + DET + PC)	34%	5 245,73	0%	0,00	11 245,73	€ HT
Montant KALYA INGENIERIE	66%	10 182,89	100%	4 571,38	14 754,27	€ HT

Malaunay le 5/4/2023


99, route de Dieppe
76770 MALAUNAY
Tél : 02 35 75 83 27
Capital : 10 000€
KALYA INGENIERIE RCS, NANTERRE 811 720 580